



Restaurant scolaire

Edito

Nombreuses sont les raisons pour lesquelles le commerce et les services de proximité ont encore toute leur place dans nos centre-bourgs, pourvu qu'ils s'adaptent aux attentes des personnes dont beaucoup restent attachées à ce type de service.

Les ouvertures en cours ou à venir illustrent cette tendance :

- l'installation d'une sage-femme libérale au rez-de-chaussée de la mairie et d'un infirmier rue de la république,*
- un « point chaud » rue de la République, porté par M.Laboue, actuel propriétaire de la friterie du Parc Barbusse,*
- un cabinet de prothésiste ongulaire au 52 rue de la place (Melle Millet),*
- la réouverture programmée de notre supérette, (le bail est signé !) grâce à un investisseur de la région parisienne qui a compris que la situation de ce magasin offrait un véritable potentiel commercial.*

Nul doute que cette information fera plaisir à de nombreux marpentois !

Votre maire, Jean Marie Allain

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41
marpent@wanadoo.fr
<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
LES BREVES	3
LA VIE DU VILLAGE	4
LA VIE ASSOCIATIVE	6
LA VIE DU CONSEIL	8
PHOTOS	11

Comité de lecture

*JM Allain, C Lavielle,
J Loire, A Delplanche,
L Despriet, B Legros,
J Vandekerckhove,
D Fouret..*

NAISSANCES

COUSIN Maddie	12 septembre 2014
TICKET Lou	15 octobre 2014

ETAT CIVIL

MARIAGES

ABERDACHE Richard	HUREL Laetitia	20 septembre 2014
REITER Alexandre	DINDIN Gwenaëlle	27 septembre 2014

DECES

MILLET épouse VAN WARREGHEM Paulette	8 août 2014	Née en 1928
MUGUET Jules	15 septembre 2014	Né en 1928
BOUR Jacques	16 septembre 2014	Né en 1931
DELATTRE veuve PALFROY Marcelle	21 septembre 2014	Née en 1924
PINCEEL Marceau	1er octobre 2014	Né en 1930
JEANNES Raymond	11 octobre 2014	Née en 1965
LEVECQ Gilbert	12 octobre 2014	Né en 1930
TRIBOT Pierre	14 octobre 2014	Né en 1932
LELEU Jean Louis	18 octobre 2014	Né en 1932
BERTRAND veuve DECHEVRE Claudine	19 octobre 2014	Née en 1940

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2015, il faut s'inscrire au plus tard le **31 décembre 2014**, auprès de la mairie.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Pour s'inscrire, ce sont les horaires d'ouverture de la mairie en semaine ou les samedis 15 novembre, 29 novembre 13 décembre et 20 décembre.

Recensement Militaire

Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le **1er octobre et le 31 décembre 1998** sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.

Il s'agit d'une obligation légale qui faute d'être accomplie par l'intéressé, ne lui permettra pas d'exercer certains droits ou formalités, comme l'inscription à un examen ou un concours (Baccalauréat par exemple), ou au permis de conduire ou encore de s'engager dans l'armée.

Lors de son recensement à la mairie, il lui sera délivré un certificat servant à l'inscription aux examens.

Suite au recensement, le jeune français sera convoqué automatiquement à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) et ceci environ 9 mois après le recensement. Lors de la JAPD, il lui sera remis un certificat de participation à la JAPD.

Ce certificat est aussi obligatoire pour s'inscrire aux examens.

Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant l'âge de 16 ans et 4 mois est dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à la mairie.

RECENSEMENT 2015

Il aura lieu du 15 janvier au 14 février.

La commune aura 5 agents recenseurs.

Les personnes intéressées peuvent déposer une demande écrite en mairie

Le collège d'adjoints examinera les candidatures pour en sélectionner cinq, le cas échéant après avoir entendu les candidats.

COMMUNIQUÉ de Mme Nathalie MONTFORT, conseillère générale

Mesdames, Messieurs les Marpentois,

A l'écoute des préoccupations de ses concitoyens, Madame Nathalie MONTFORT, Conseillère Générale du canton de Maubeuge-Nord, peut vous apporter un soutien dans vos démarches administratives.

Selon ses disponibilités, Madame MONTFORT reçoit également sur rendez-vous le mardi en mairie de Marpent.

Pour la contacter :

Nathalie MONTFORT Conseillère Générale du canton Maubeuge-Nord

Hôtel du Département 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE Cedex

: 03.59.73.67.66 : nathalie.montfort@cg59.fr

COMPTEUR GAZ INTELLIGENT

D'ici deux ou trois ans, chaque logement sera doté d'un « compteur gaz intelligent », un compteur qui ne nécessitera plus de contrôle sur site mais qui renverra des pulsions aux deux concentrateurs placés sur une partie haute de la commune (boîtier + antenne de 30 cm).

Il y aura deux concentrateurs sur Marpent.

GRDF étudie actuellement la fonctionnalité de ces sites (moulin, église, pilône du stade des chemi-nots...).

Ces concentrateurs renverront toutes les données sur le serveur central de GRDF.

MEDAILLE DE LA FAMILLE

Si vous avez élevé quatre enfants ou plus, vous pouvez solliciter la médaille de la famille auprès de la Préfecture du Nord.

L'association UDAF peut vous apporter toute information à ce sujet :

Mme Christine Rochelle : 03 20 54 97 61 / croche@udaf59.org

La médaille donne droit à une prime versée par la CAF.



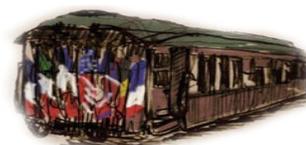
Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent
Madame Jacqueline LOIRE, Adjointe aux Cérémonies
Monsieur Didier CLIQUE, Président des ACPG - CATM - TOE
Le Conseil Municipal
Les Anciens Combattants

**Seraient honorés de votre présence pour la commémoration
de l'Armistice du 11 novembre.**

Rassemblement devant la mairie à 10h30.

Départ du défilé à **10h45**,
avec l'Harmonie Communale
et les enfants des écoles.

Suivi d'un vin d'honneur
dans la salle des fêtes



GENS DU VOYAGE

La commune de Marpent est reconnue par les gens du voyage pour sa tradition d'hospitalité et son respect de la règlementation.

La jurisprudence rappelle en effet qu'une commune de moins de 5000 habitants, n'est tenue d'accueillir les gens du voyage que 48 heures au minimum (avec un point d'eau) et 15 jours au maximum.

Le problème, c'est que cette jurisprudence ne donne aucune précision sur la taille des convois à accueillir.

Ainsi, un village de 150 habitants est tenu d'accueillir au moins 48 heures un convoi de 200 caravanes !

Depuis quelque temps, les convois sont devenus très fréquents et, pour certains, très imposants (il faut dire que la place communale est grande !) ou d'une durée de séjour trop longue.

La place communale n'a ainsi pas désempi entre le mois de mai et la mi-septembre.

Les Gens du Voyage expliquent tous cette situation par le fait que l'aire de Jeumont est occupée par des sédentaires et que plusieurs communes importantes de l'agglomération ne sont pas dotées d'aires d'accueil.

Les convois arrivent à Marpent, faute d'avoir pu aller sur ces communes.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait savoir à l'agglomération, au sous-préfet et aux gens du voyage que nous fermerons la place communale à partir de cet hiver et de manière permanente.

La commune ne souhaitant pas pour autant se mettre hors la loi et ne voulant en aucune manière faire de l'ostracisme à l'égard de ces populations, nous trouverons, au cas par cas, d'autres emplacements pour les accueillir.

LOGEMENT

Evolution de la construction neuve en accession sur Marpent :

22 logements par an sur la période 2007-2010

11 logements par an sur la période 2011-2013

Cette baisse s'explique par la conjoncture économique défavorable et par la raréfaction des terrains constructibles.

La création du lotissement le Pré Fleuri tente de répondre à cette difficulté : à ce jour deux promesses de vente signées.

ECONOMIES D'ENERGIE

La municipalité a récemment isolé 800 m² de combles de deux bâtiments municipaux : la Maison des associations (ancienne école des garçons) et l'école maternelle ;

La société Madisolation de Givet a posé par un procédé de soufflage 23 centimètres de laine de verre sur l'ensemble des combles.

Le montant des travaux est de 4000 € HT pour les deux bâtiments.

Grâce à la bonification du coût des travaux par le dispositif des certificats d'économies d'énergie, ces travaux d'isolation feront l'objet d'un remboursement de 3700 € par le groupe Total.

BIBLIOTHEQUE

Un grand merci à M et Mme Bernard Hutin pour le don de très beaux livres à la bibliothèque.

Pour le colis des Anciens,

Tout marpentois ,âgé de 65 ans et plus, et arrivé sur notre commune depuis un an est invité à se faire connaître en mairie pour recevoir son colis de fin d'année.

MEDAILLE DE LA FAMILLE

Le maire, accompagné de Jacqueline Loire, adjointe aux Fêtes et cérémonies, et de plusieurs autres membres du conseil (Yvette Février, Bénédicte Belhadi, Laure Despriet) a remis la médaille de la famille à Mme Dominique FOURET, en présence de son époux et de ses quatre enfants : Julie, Alexe, Léa, Noé.

Le maire a rappelé que cette médaille, remise au nom de l'Etat, venait honorer les mamans méritantes en reconnaissance d'avoir contribué à créer une famille mais surtout d'avoir donné une éducation à leurs enfants, une mission d'autant plus remarquable quand la maman exerce, comme Dominique, une activité professionnelle et assure par ailleurs un engagement citoyen en étant membre du conseil municipal.



MAISONS FLEURIES

Madame Jacqueline LOIRE a remis les prix aux lauréats des Maisons Fleuries.

Dans la catégorie « fenêtres et façades », c'est Mme Nicole BELLIL qui termine première.

Dans la catégorie « Petites surfaces », c'est M et Mme THEBAUT qui se placent en tête du classement.

Tandis que M et Mme MAGADUR décrochent la palme pour la catégorie « grandes surfaces » et Mme Maryline HANNEQUART dans la catégorie « Fenêtres ».

Les autres lauréats ont également été félicités par le jury :

(par ordre alphabétique) : Ms et Mmes BARBARE, BETTENS, BEUGNIES, BUTTON, CARPENTIER, CARTIAUX, CAUDRELIER, DHUREN, DUPAS, ENSERET, FONTAINE , HENIART, HENNECHART, LIEDKE, MASTIA, MARMUS, MILLET.



ATELIERS MEMOIRE

L'association CASA (Club Alzheimer Sambre-Avesnois) organise en partenariat avec l' EHPAD Samara de Marpent des ateliers mémoire. « Travailler sa mémoire tout en s'amusant ».

Ces ateliers sont ouvert à tous.

Ils se déroulent tous les jeudis de 14h à 16h30 à SAMARA, à partir du 2 octobre 2014.

Les ateliers sont encadrés par des professionnels de l'animation et de la stimulation cognitive et se terminent par le partage d'un goûter.

MOULIN

Les personnes qui seraient intéressées pour apprendre à porter et manipuler le géant sont invitées à se faire connaître en mairie.

Nous recherchons également des couples de danseurs pour les danses folkloriques.

INSCRIPTIONS RESTOS DU CŒUR

En Mairie de Marpent (Salle d'Honneur) les :
4, 5, 6 et 7 novembre 2014 et 12, 13 et 14 novembre 2014
de 9H à 11H



Documents à fournir :

Justificatif de ressources, (Attestation Pôle Emploi, Salaire)
Attestation CAF,
Quittance de loyer (les 3 dernières)
Pension alimentaire (Jugement)
Avis d'imposition ou de non imposition 2014 (sur les revenus 2013)
Carte d'identité

LES D'JOUEUX D' CARTES MARPENTOIS



organisent leur

CONCOURS DE BELOTE

Samedi 15 Novembre 2014
à la salle des Fêtes de Marpent

Inscriptions à partir de 15 heures

1er Prix: Bon d'achats de 200€

2ème Prix: Bon d'achats de 160€

3ème Prix: Bon d'achats de 120€

4ème Prix: Bon d'achats de 80€

5ème Prix: Bon d'achats de 40€

Début du concours à 16 heures

Mise: 6€ par joueur

Buvette, Sandwichs,

Soupe à l'oignon

Merci de votre présence



FPM

MARPENT

Vendredi
28 Nov.
2014

Stade des
Cheminots
Début du
concours 19h

Concours **de Belote**

organisé par le
FC MARPENT
5€/personne



Venez nombreux!

fpm

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT**

Du Mardi 16 septembre 2014

PLAN QUINQUENNAL DE VOIRIE

Le conseil municipal entérine à l'unanimité le plan de voirie suivant :
2015 (report 2014, voir délibération du 26 novembre 2013)

Entrée de l'impasse Delmotte (partie enrobée)

Rue Victor Hugo prolongée

Rue de la place (Résidence de la place): la chaussée se soulève à chaque engorgement du réseau.. nécessité de traiter au préalable la question d'assainissement.



2016 – 2020

Rue Salengro (deux plateaux surélevés)

Cité Léo Lagrange (numéros 10, 12 14, 16)

Rue de Merbes

Rue de Maubeuge

Rue des 14 hectares (la chaussée dégradée entraîne le comblement du fossé et aggrave les inondations)

Rue Albert Camus et bas de la rue Delbreil (après incorporation dans la voirie communale)

La commune s'engage à inscrire au budget le montant de sa part à charge.

PROGRAMMATION TROTTOIRS RUE DELMOTTE

Renouvellement de la demande de trottoirs face au numéro 32 (inondations fréquentes), face aux numéros 1^{er} et 3, et face au numéro 37.

LOTISSEMENT PRE FLEURI

Conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil donne pouvoir au maire pour signer avec les agences immobilières qui en feront la demande.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le conseil donne son accord :

- pour créer sept postes d'intervenants sur la base de 13 euros de l'heure (à raison de 1 à 2 heures par semaine de septembre à juin).
- pour modifier les horaires de trois agents titulaires : passage de 28 h à 30 h / semaine pour deux agents et passage de 27 h 30 à 30 h / semaine pour un troisième agent.
- pour supprimer la régie « études scolaires »

Mme Bénédicte Belhadi souhaite que les enfants de la garderie puissent faire leurs devoirs s'ils le souhaitent. Cette recommandation sera donnée aux agents concernés.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil vote, moins deux abstentions, le taux d'indemnité au comptable du Trésor sur la base de 100 % pour la durée du mandat, ce taux pouvant être supprimé ou modifié par délibération dûment motivée.

DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le conseil vote à l'unanimité la convention modifiée d'adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Nord.

MAISONS FLEURIES

Le conseil vote la liste des bons d'achat pour les lauréats du concours des Maisons Fleuries.

DEMOLITION 60 RUE DE LA REPUBLIQUE

Mme Verplaetse, après examen des cinq propositions reçues, suggère de retenir la candidature la mieux - disante, à savoir celle de l'entreprise RENARD d'Escaudain, avec sous-traitance Gabet démolition désamiantage pour un montant de 50 466 € TTC.

Le conseil vote cette proposition à l'unanimité.

CENTRALE DE CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Quatre entreprises ont été consultées par M.Hervé Nicol sur la base du cahier des charges d'Hexa-Ingénierie.

Parmi les deux qui ont répondu, Servais et Ecotherm, le conseil décide de retenir Ecotherm, la moins - disante, pour un montant de 55 891,94 € HT.

FOURNITURE DE GAZ

M.Bruno Legros rappelle qu'au premier janvier 2015, les communes sortent du régime des prix réglementés et présente les offres de cinq fournisseurs ayant répondu à notre consultation.

M. Allain remercie M. Legros pour l'énorme travail réalisé et informe l'assemblée que, suite à sa demande, l'agglomération envisage de réaliser une commande groupée.

Sur proposition de Mme Valérie Urbain, conseillère déléguée à l'intercommunalité, le conseil décide de différer le choix du fournisseur dans l'attente de la réunion organisée dans les prochains jours à l'agglomération.

MOULIN FARINE

Le maire expose le projet d'installer au 2^e étage du moulin, un dispositif de production de farine (moteur, bluterie, ensachage), approvisionné par des céréales locales (blé tendre, épeautre) de manière à faire du moulin un patrimoine vivant et à mettre en place un circuit-court profitable aux visiteurs mais aussi aux boulangeries et crêperies intéressées du secteur.

Le conseil vote à l'unanimité moins une abstention ce projet d'un montant de 16 106, 50 € HT pour lequel seront sollicitées la Fondation du Patrimoine et l'enveloppe sénatoriale.

SUBVENTIONS

Le conseil vote :

- une subvention de 100 € au CLIC personnes âgées pour l'efficacité de son partenariat avec les services de la mairie
- une subvention de 350 € à la Joie de la Famille.
- une subvention de 150 € à la société de chasse pour la campagne de destruction des corbeaux freux (plus de 300 corvidés abattus)
- une subvention de 100 € pour l'adhésion 2014 à la Fondation du Patrimoine

TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Sur proposition du maire, le conseil décide de ne pas augmenter le coefficient multiplicateur de la TLCFE, aujourd'hui fixé à 8,28.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT Du Mardi 30 septembre 2014

FOURNITURE GAZ

Le maire de Marpent avait sollicité l'agglomération pour organiser une commande groupée des 42 communes.

L'agglomération, pour répondre à cette demande, a délégué la consultation à un établissement public, l'UGAP qui travaille sur de très grandes échelles pour des centaines de collectivités.

Parallèlement, la commune a organisé sa propre consultation durant trois mois auprès d'une dizaine de fournisseurs.

Les élus avaient donc le choix entre l'adhésion à l'UGAP avec la facilité que cela représente (la commune n'a rien à s'occuper) et les offres directement adressées à la commune.

Outre que le choix de l'UGAP n'entraînait une mise en œuvre qu'en juillet 2015 (avec la nécessité de trouver une solution provisoire d'ici là), Bruno Legros, élu en charge de ce dossier, a souligné le caractère révisable des prix tous les trois mois, contrairement à Total qui s'engage pour quatre ans sur la base d'un tarif plus intéressant (- 20 %) que le fournisseur actuel GDF et légèrement plus bas que la proposition UGAP (qui n'intègre pas l'intégralité des différentes taxes afférentes au prix du gaz).

Au vu de ces différents éléments, l'assemblée vote à l'unanimité le contrat de fourniture gaz avec Total.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Les élus reportent à une date ultérieure ce point de l'ordre du jour

ACCUEIL DE LOISIRS

Le conseil vote :

- l'attribution d'un bon d'achat de 80 € à une animatrice bénévole lors de l'Accueil de Loisirs de juillet
- le maintien des Tarifs Accueil de Loisirs Marpinioux de septembre 2014 à juin 2015 (idem que tarifs de juillet)
- le maintien de la Taxe d'Aménagement à 3 %
- la Création de quatre postes d'animateurs pour les Petites Vacances des + de 6 ans. (du 20 au 24/10/14: 23 au 27/02/15 et 04 au 07/05/15)
- les Tarifs de l'accueil de loisirs Petites Vacances des + de 6 ans (saison 2014/2015) : 9 € pour 1er enfant alloc CAF, 7 € pour 2ème enfant et + alloc CAF, 4,5 € si coef CAF inférieur à 600 €, 2,50 € pour CCAS Marpent, 14 € pour non alloc CAF, Majoration de 50% des tarifs pour les non résidents marpentois.

Le conseil vote par ailleurs le remboursement à une famille dont l'un des deux enfants a cessé de fréquenter le centre suite à un accident et dont le frère a été exclu du même centre le 2^e jour, le montant des deux inscriptions et des repas non pris, soit 65 €.

POINTS DIVERS

Le conseil vote :

- le solde de la subvention de 1700 € à l'Amicale du personnel communal,
- l'extension des Nouvelles Activités Péri-scolaires à une heure, afin à partir de novembre, de solliciter l'agrément en accueil de loisirs,
- le loyer de 400 euros pour l'appartement communal du 52 rue de la place,
- l'agrément de l'association « aide au quotidien » pour la distribution des repas à domicile, en complément des deux autres opérateurs intervenant sur la commune.
- la désignation de Jean-Marie Allain et Hervé Nicol au Syndicat Mixte de l'électricité de l'arrondissement d'Avesnes.



NOUVEAU A MARPENT

COURS DE GYM EVEIL POUR ENFANTS
DE 2 à 4 ANS



Tous les samedis de 10h00 à 11h00
Salle des sports de Marpent



Cotisation annuelle 50€

Pour plus d'infos, contacter la présidente de la gym Marpentoise:
Madame GAUTHIER 0661624196



Nouveau a marpent !

ZUMBA ENFANT
(de 4 ans à 13 ans)



et

EXPRESSION CORPORELLE adulte
(Madison, Tarentelle, country, Charleston, Rock, Beguine, Rumba, Chacha...)

Tous les samedis de 10h00 à 11h00 pour la Zumba enfant
et de 11h00 à 12h00 pour l'expression corporelle

tout ceci en plus des cours habituels de Gym le lundi de 17 h 30 à 18 h 30
et du vendredi de 18 h à 19 h. (attention, changement d'horaire !)

Les inscriptions :

Se feront à compter du lundi 8 septembre 2014 à la salle des sports de MARPENT.

**La cotisation annuelle est de 49 € pour les cours de gym,
50 euros pour l'expression corporelle et 50 € pour les enfants.
82€ pour gym et l'expression corporelle .**

Pièces à fournir lors de l'inscription : un certificat médical + attestation responsabilité civile



Pour tout renseignement complémentaire
vous pouvez contacter
la Présidente au 06 61 62 41 96



Brocante et Foire d'Automne 2014



Journée d'accueil football



Voyage des anciens Vieux Berquin



Opération « Nettoyons la nature »
Groupe Scolaire



ICE Porte ouverte



Chantier frayère à brochets